



Greffe du conseil

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby tenue dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville de Granby, au 87, rue Principale, Granby, le lundi 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt, à 19 heures, à laquelle étaient présents : le maire, M. Pascal Bonin, les conseillères et les conseillers Stéphane Giard, Jean-Luc Nappert, Julie Bourdon, Jocelyn Dupuis, Alain Lacasse, Denyse Tremblay, Robert Riel, Éric Duchesneau, Robert Vincent et Catherine Baudin formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

2020-12-1067

Adhésion – Projet Communautés bleues – Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 4 milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 28 juillet 2010, une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 23 septembre 2011, une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Granby puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville de Granby reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

que la Ville de Granby demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives; et

que la Ville de Granby demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité

Granby, le 22 décembre 2020

(S :) Pascal Bonin
Pascal Bonin, maire

(S :) Stéphanie Déraspe
M^e Stéphanie Déraspe, greffière et
Directrice des Services juridiques

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
2020-12-23



M^e Joannie Meunier, assistante-greffière



Greffe du conseil

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby tenue dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville de Granby, au 87, rue Principale, Granby, le lundi 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt, à 19 heures, à laquelle étaient présents : le maire, M. Pascal Bonin, les conseillères et les conseillers Stéphane Giard, Jean-Luc Nappert, Julie Bourdon, Jocelyn Dupuis, Alain Lacasse, Denyse Tremblay, Robert Riel, Éric Duchesneau, Robert Vincent et Catherine Baudin formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

2020-12-1069

Adhésion – Projet Communautés bleues – Promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements

CONSIDÉRANT QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population;
- la hausse des coûts;
- la hausse des frais facturés aux usagers;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Granby puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville de Granby s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services;

que la Ville de Granby pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics; et

que la Ville de Granby achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

Adoptée à l'unanimité

Granby, le 22 décembre 2020

(S :) Pascal Bonin
Pascal Bonin, maire

(S :) Stéphanie Déraspe
M^e Stéphanie Déraspe, greffière et
Directrice des Services juridiques

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
2020-12-23



Me Joannie Meunier, assistante-greffière



Greffe du conseil

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby tenue dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville de Granby, au 87, rue Principale, Granby, le lundi 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt, à 19 heures, à laquelle étaient présents : le maire, M. Pascal Bonin, les conseillères et les conseillers Stéphane Giard, Jean-Luc Nappert, Julie Bourdon, Jocelyn Dupuis, Alain Lacasse, Denyse Tremblay, Robert Riel, Éric Duchesneau, Robert Vincent et Catherine Baudin formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

2020-12-1066

Adhésion – Projet Communautés bleues – Interdiction d'acheter et de vendre des bouteilles d'eau en plastique dans les établissements municipaux et lors des activités municipales organisées par la Ville de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-303;

CONSIDÉRANT QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

CONSIDÉRANT QUE l'eau du robinet de la Ville est sécuritaire, saine et accessible à la population, qu'elle est déjà disponible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

CONSIDÉRANT les actions « Adhérer à la campagne d'éducation et de sensibilisation du projet Communautés bleues » et « Interdire la vente de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux » se retrouvant dans le Plan environnement 2020-2023 adopté le 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 7 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adhérer au projet Communautés bleues;

d'interdire la vente et l'achat de bouteilles d'eau dans les établissements municipaux et lors des activités municipales organisées par la Ville d'ici le 1^{er} novembre 2021;

d'adopter les résolutions fournies par le projet Communautés bleues et les transmettre aux organismes ciblés;

d'informer les citoyens et citoyennes ainsi que les différents services et organismes paramunicipaux de l'interdiction de vendre et de distribuer de l'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales à partir du 1^{er} novembre 2021, le tout en collaboration avec la Division des communications; et

d'autoriser monsieur Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et monsieur Benoît Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Granby, le 22 décembre 2020

(S :) Pascal Bonin
Pascal Bonin, maire

(S :) Stéphanie Déraspe
M^e Stéphanie Déraspe, greffière et
Directrice des Services juridiques

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
2020-12-23



Me Joannie Meunier, assistante-greffière